

## Identification

CLIENT		CONJOINT <sup>1</sup>		
Nom du client : _____		Nom du conjoint : _____		
Prénom du client : _____		Prénom du conjoint : _____		
Rue : _____		Ville : _____ Province : _____		
Pays : _____ Code postal : _____		N° de téléphone (résidence) : _____		
Courriel : _____		Courriel : _____		
Sexe : _____ Date de naissance : _____		Sexe : _____ Date de naissance : _____		
N° de téléphone : _____		N° de téléphone : _____		
Numéro d'assurance sociale : _____		Numéro d'assurance sociale : _____		
État civil : _____		État civil : _____		
Nom de l'enfant ou de la personne à charge	Sexe	Revenu net (féd. et Qc)	NAS	Date de naissance

*Si la garde de l'un de vos enfants est partagée, veuillez s'il vous plaît nous indiquer le pourcentage du temps où vous avez la garde de ce dernier à côté de son revenu net.*

## Informations requises

☒ Êtes-vous couverts par un régime d'assurance médicaments privé? \_\_\_\_\_ Si oui, combien de mois de couverture en 2018? \_\_\_\_\_ Avec quelle société d'assurance? \_\_\_\_\_

☒ **Si vous déteniez des biens étrangers<sup>2</sup>** dont le coût excédait 100 000 \$ à un moment quelconque en 2018<sup>3</sup>, veuillez remplir ce tableau :

	Coût	Revenus
<b>Client</b>		
<b>Conjoint</b>		

☒ Êtes-vous bénéficiaire d'une fiducie canadienne résidant à l'extérieur du Québec? \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

☒ Avez-vous transféré ou prêté des fonds à une fiducie non résidente en 2018? \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

☒ Êtes-vous bénéficiaire d'une fiducie non résidente? \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

☒ Si vous avez acheté ou vendu une propriété en 2018, veuillez nous fournir

- Le coût de la propriété : \_\_\_\_\_
- La date de l'achat : \_\_\_\_\_
- Avez-vous, en 2018, été propriétaire de plus d'une propriété à la fois et, si oui, entre quelles dates?
- Pourcentage d'utilisation personnelle : \_\_\_\_\_
- Était-ce votre première propriété? \_\_\_\_\_
- La preuve de tout frais pour amélioration résidentielle.
- Une copie de l'acte de vente

☒ Voulez-vous que nous divisions votre revenu de pension?

☒ Voulez-vous que nous transférions les crédits d'impôts pour les frais de scolarité de vos enfants à vous, si applicable?

☒ Dans l'éventualité d'un remboursement d'impôts provincial, voulez-vous que nous le transférions à votre conjoint(e) ou vice-versa afin de réduire ses impôts à payer?

<sup>1</sup> Indiquer le **revenu net du conjoint** (aux fins du fédéral et du Québec), **si nous ne préparons pas** ses déclarations : \_\_\_\_\_ (Fed) \_\_\_\_\_ (Qc) Montant de la ligne 430 (Qc) \_\_\_\_\_ ( ) si négatif.

<sup>2</sup> Comprend des actions de sociétés non résidentes détenues par le biais d'institutions canadiennes.

<sup>3</sup> Si vous ne répondez pas à cette question et/ou aux 3 questions suivantes, nous **présumerons que votre réponse est « non »**.



# Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession Annexe 1

Description	Montant total/Description
<b>Produit ou service principal</b>	
<b>Revenus</b>	
Revenus <sup>5</sup> , excluant TPS et TVQ, si inscrit	
Travaux en cours à la fin de l'année (inclus dans les revenus) <sup>6</sup>	
<b>Dépenses</b> , réduites des taxes de vente remboursées, s'il y a lieu	
Publicité	
Repas et frais de représentation (100 %)	
Créances irrécouvrables	
Assurances	
Intérêts	
Taxes, droits d'adhésion, cotisations <sup>7</sup> et permis	
Frais de bureau	
Fournitures	
Honoraires professionnels	
Frais de gestion	
Loyer	
Entretien et réparations <sup>8</sup>	
Salaires	
Impôts fonciers	
Frais de voyage-déplacement	
Dépenses de congrès #1	
Dépenses de congrès #2	
Téléphone	
Services publics	
Livraison, transport et messagerie	
Dépenses automobiles et frais de bureau à domicile ( <b>S.V.P., indiquez 100 % de la dépense</b> )	S.V.P., complétez l' <b>annexe 2</b> et/ou l' <b>annexe 3</b>
Formation	
Taxis aux fins d'affaires	
Autres :	
<b>Dépenses de nature capitale :</b>	

<sup>5</sup> Indiquez le % attribuable à chaque province si une partie a été gagnée à l'extérieur du Québec.

<sup>6</sup> Pour les professionnels.

<sup>7</sup> Pour les **cotisations professionnelles**, SVP joindre les **reçus**.

<sup>8</sup> Joindre les reçus pour les frais engagés pour réaliser des travaux de rénovation, d'entretien ou de réparation à l'égard d'un édifice, d'une structure ou d'un terrain situés au Québec. Le NAS ou numéro de TVQ ainsi que le montant total sont requis pour chaque entrepreneur ayant effectué des travaux. **S.V.P., indiquez NAS ou # TVQ.**

## Dépenses d'automobile à des fins d'affaires ou d'emploi<sup>9</sup> Annexe 2

Description	Montant total
<b>Véhicule</b>	
Modèle et année	
Coût d'acquisition dans l'année ou pdsf si location	
Prix de vente dans l'année	
Nombre de kilomètres total parcourus dans l'année	km
Nombre de kilomètres parcourus à des fins d'affaires ou d'emploi dans l'année	km
FNACC au début de l'année	
<b>Dépenses</b>	
Essence et huile	
Entretien et réparations	
Assurances	
Immatriculations et permis	
CAA	
Intérêts	
Frais de location	
Stationnement aux fins d'affaires	
Portion remboursée par l'employeur / Allocation de kilométrage reçue	
Autres :	

## Dépenses pour bureau à domicile<sup>10</sup> Annexe 3

Description	Montant total
<b>Pourcentage servant à des fins personnelles<sup>11</sup></b>	
<b>Dépenses</b>	
Chauffage	
Électricité	
Assurances	
Entretien et réparations	
Intérêts ou loyer	
Taxes foncières, municipales et scolaires	
Autres :	

**Si vous êtes immatriculé** au Registre des entreprises du Québec en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* :

- a. Vous devez annuellement mettre à jour les renseignements qui vous concernent;
- b. Veuillez nous fournir les informations suivantes :
  - i. Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : \_\_\_\_\_
  - ii. Immatriculée pour la première fois en 2018? \_\_\_\_\_
  - iii. Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?<sup>12</sup> \_\_\_\_\_

<sup>9</sup> Si vous êtes un salarié, veuillez fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 complétés puis signés par votre employeur.

<sup>10</sup> Si vous êtes un salarié, veuillez fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 complétés puis signés par votre employeur.

<sup>11</sup> En fonction de la superficie.

<sup>12</sup> **Si des renseignements sont inexacts**, utilisez le service en ligne pour mettre à jour vos renseignements : [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca). **Si vous avez mis fin aux activités de votre entreprise au Québec**, produisez le formulaire Déclaration de radiation. Si vous avez présenté votre demande de radiation, dûment remplie, au registraire des entreprises avant le 1er janvier 2019, vous n'avez pas de droits à payer.

Revenus de location<sup>13</sup>

## Annexe 4

	#1	#2	#3
<b>Adresse</b>			
<b>Revenus bruts de location</b>			
<b>Dépenses</b>			
Publicité			
Assurances			
Intérêts sur hypothèque			
Honoraires professionnels			
Frais de gestion et d'administration			
Entretien et réparations — S.V.P., indiquez NAS ou # TVQ <sup>14</sup>			
<b>Dépenses de nature capitale — S.V.P., joindre détails</b>			
Taxes foncières, municipales et scolaires			
Services publics			
Autres :			
% attribuable à votre usage personnel	%	%	%
<b>Coût, FNACC et produit de disposition</b>			
Coût du terrain			
Coût de la bâtisse			
Fraction non amortie du coût en capital au 31 décembre 2011			
Produit de disposition-Terrain			
Produit de disposition-Bâtisse			
Date de disposition			
<b>Veillez noter que depuis 2017, le Relevé 31 doit être produit remis à chaque locataire dont le nom apparaît sur le bail avant le 28 février. Si vous n'avez pas produit vos Relevés 31 et que vous aimeriez que nous le fassions pour vous, n'hésitez pas à le demander à un membre de notre personnel</b>			

## Crédit d'impôt Rénovert

## Annexe 5

Consultez :		pour savoir si vous êtes admissible à ce crédit	
<b>Adresse</b>			
<b>Type d'habitation (maison, condo, immeuble locatif ou chalet)</b>			
<b>Nom et numéro d'assurance sociale du ou des copropriétaire(s)</b>			
<b>Rénovations réalisés par des entrepreneurs</b>			
Montant admissible des rénovations domiciliaires <sup>15</sup>			
Somme payée en 2018 <sup>16</sup>			
<b>Achats fait auprès de commerçants</b>			
Montant admissible des rénovations domiciliaires			
Somme payée en 2018			

<sup>13</sup> Veuillez vous référer à l'annexe 9.

<sup>14</sup> Le NAS ou numéro de TVQ ainsi que le montant total sont requis pour chaque entrepreneur ayant effectué des travaux.

<sup>15</sup> Les dépenses admissibles sont les dépenses se rattachant à la rénovation éco responsable (ex. fenestration, isolation, climatisation)

<sup>16</sup> N'oubliez pas de nous fournir le formulaire TP-1029.ER.A, aussi disponible sur le site <http://www.revenuquebec.ca/> dûment rempli et signé par l'entrepreneur ayant effectué les travaux de rénovation admissibles.

Crédit d'impôt pour solidarité<sup>17</sup>

## Annexe 6

	Vous		Votre conjoint	
	Oui	Non	Oui	Non
Habitez-vous ordinairement avec votre conjoint?				
Occupez-vous une habitation où vous êtes la seule personne à remplir les conditions pour demander ce crédit d'impôt?				
Habitez-vous un logement dont vous êtes propriétaire et qui est votre lieu principal de résidence?				
Habitez-vous un logement admissible dont vous êtes locataire ou sous-locataire?				
Inscrivez le nombre de personnes admissibles à ce crédit d'impôt (autres que votre conjoint) qui habitent avec vous ce logement et qui en sont propriétaires, colocataires ou sous-locataires.				
Inscrivez le nombre d'enfants qui habitent avec vous et pour lesquels vous ou votre conjoint recevez le paiement de soutien aux enfants versé par la Régie des rentes du Québec (RRQ).				
Inscrivez le nombre d'enfants inclus ci-dessus pour lesquels le paiement de soutien aux enfants a été déterminé en fonction d'une garde partagée.				
Est-ce que votre lieu principal de résidence est situé dans un village nordique?				
Les enfants mentionnés plus haut habitent-ils ordinairement avec vous un village nordique?				

Gains et pertes en capital<sup>18</sup>

## Annexe 7

Description	Date de disposition	# vendues	Prix de vente brut <sup>19</sup>	Commission à la vente <sup>20</sup>	Date d'acquisition	Coût <sup>21</sup>

Solde de l'exonération du gain en capital<sup>22</sup> : \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

Pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise réclamées antérieurement : \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

Solde de vos pertes nettes cumulatives sur placement : \_\_\_\_\_ (client) \_\_\_\_\_ (conjoint)

Pertes en capital reportées : \_\_\_\_\_ (client 2018) \_\_\_\_\_ (client 2017) \_\_\_\_\_ (client 2016)

\_\_\_\_\_ (conjoint 2018) \_\_\_\_\_ (conjoint 2017) \_\_\_\_\_ (conjoint 2016)

<sup>17</sup> Depuis juillet 2011, les versements du crédit d'impôt pour solidarité remplacent le crédit pour TVQ, le crédit pour particulier habitant un village nordique et le remboursement d'impôts fonciers. Ce crédit est versé mensuellement et vous avez l'obligation d'être inscrit au dépôt direct pour le recevoir. **Vous devez répondre aux questions indiquées ci-haut avec votre déclaration de 2018 pour recevoir le crédit qui sera versé aux personnes sans conjoint dont les revenus sont inférieurs à 51 656 \$ ou aux personnes avec conjoint dont le revenu familial est inférieur à 56 240 \$. Pour souscrire au dépôt direct, veuillez indiquer : Nom de l'institution financière : \_\_\_\_\_ # de la succursale : \_\_\_\_\_ # de l'institution : \_\_\_\_\_ # de compte : \_\_\_\_\_.**

<sup>18</sup> Incluant la **vente d'une résidence principale** (SVP, répartir entre terrain et bâtiment). Votre conseiller en placements pourrait alternativement vous fournir une **liste** (SVP la demander convertie en \$ canadien). Veuillez indiquer s'il s'agit de votre résidence principale.

<sup>19</sup> Converti en \$ canadien en fonction du taux de change au moment de la vente ou de la **disposition présumée**. Fournir détails s'il s'agit d'un **don**.

<sup>20</sup> Converti en \$ canadien en fonction du taux de change au moment de la vente.

<sup>21</sup> Converti en \$ canadien en fonction du **taux de change au moment de l'acquisition**. Inclue **commissions**.

<sup>22</sup> La limite à vie est de 835 716 \$ pour l'année 2018.

**Pension alimentaire****Annexe 8****Pension alimentaire reçue**

<b>Nom et relation</b>	<b>Adresse</b>	<b>NAS</b>	<b>Montant annuel</b>	<b>Imposable?</b>

**Pension alimentaire payée**

<b>Nom et relation</b>	<b>Adresse</b>	<b>NAS</b>	<b>Montant annuel</b>	<b>Déductible?</b>

Revenus, déductions et crédits d'impôt<sup>23</sup>

## Annexe 9

Revenus de sources canadiennes et étrangères <sup>24</sup>	✓		✓
Emploi (T4/Relevé1)		Société de personnes et abris fiscaux (T5013/T101/R15)	
Avantages imposables et rémunération non indiqués sur T4 et R1		Gains et pertes en capital – voir <b>annexe 7</b>	
Options d'achat d'actions		Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession – voir <b>annexe 1</b>	
Commissions		Revenus et dépenses de location – voir <b>annexe 4</b>	
Assurance-emploi et assurance parentale (T4E et R6)		Revenus et dépenses d'agriculture et de pêche	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (RC62)		Pension alimentaire – voir <b>annexe 8</b>	
Pension <sup>25</sup> /allocation de retraite (T4A/R2)		Éléments « non imposables » tels CSST et supplément de revenu garanti	
Pension de RRQ/RPC/SV (T4A(P)/T4A(OAS)/R2)		REÉÉ	
REER, RPDB, RPA, FERR (T4RSP/T4RIF/R2)		REÉI	
Dividendes (T5/R3)		Bourses d'études, de perfectionnement et de récompense	
Intérêts (T5/T600/R3)		Versements anticipés de crédits d'impôt (Relevé 19)	
Fonds mutuels, succession et fiducie (T3/R16)		Autres revenus :	
Déductions et crédits d'impôt	✓		✓
REER / Dépenses d'emploi déductibles – voir <b>annexe 2</b> et <b>annexe 3</b>		Personne handicapée / Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques <sup>26</sup> / Maintien à domicile d'une personne âgée	
Cotisations syndicales et professionnelles		Fonds de travailleurs (5006/R10) / Report d'impôt minimum	
Frais de garde d'enfants		Montant pour les pompiers volontaires	
Pension alimentaire – voir <b>annexe 8</b>		Crédit d'impôt pour la solidarité (voir <b>annexe 6</b> )	
Frais juridiques, de comptabilité et de conseillers en placements <sup>27</sup>		Remboursement minimum du RAP :	
Intérêts payés aux fins d'investissement		Remboursement minimum du REEP :	
Coffret de sûreté / Frais de déménagement		Frais d'adoption et de traitement de l'infertilité	
Frais médicaux et de préposé <sup>28</sup>		Laissez-passer de transport en commun	
Frais de scolarité et d'examen <sup>29</sup> , montant pour études, intérêts - prêts étudiants		Report du rajustement des frais de placement (Québec)	
Contributions politiques fédérales, provinciales et municipales / Impôts étrangers payés		Montant pour aidants naturels et familiaux / Personne qui accorde un répit aux aidants naturels / Frais de relève pour aider les aidants naturels	
Dons et montants reportés / Personne vivant seule		Condition physique et activités artistiques des enfants	
Travailleurs expérimentés <sup>30</sup>		Achat d'une première maison ou d'une habitation adaptée pour une personne handicapée <sup>31</sup>	
Nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée		Autres :	

<sup>23</sup> Liste de contrôle des principaux revenus, déductions et crédits d'impôt. Un résident du Canada doit déclarer ses **revenus de sources mondiales**. S.V.P., cocher les éléments pertinents et joindre les feuillets, reçus et détails relatifs à ceux-ci.

<sup>24</sup> Il est de la responsabilité du contribuable de s'assurer qu'il a reçu et qu'il nous fournit les feuillets et reçus pour tous ses revenus, crédits et déductions. Certains cégeps et universités, ainsi que certaines institutions financières (notamment ING) rendent disponibles sur leur **site internet les feuillets fiscaux** sans pour autant les envoyer par la poste.

<sup>25</sup> À moins d'indication contraire, **nous fractionnerons les revenus de retraite admissible avec le conjoint**, si c'est bénéfique pour le couple.

<sup>26</sup> Incluant les produits et services aux personnes handicapées et, les dépenses pour rénover, transformer ou construire une habitation.

<sup>27</sup> Incluant les frais judiciaires pour faire établir le droit initial de recevoir une pension alimentaire ou l'obligation initiale de payer une pension alimentaire, au Québec.

<sup>28</sup> Depuis 2011, le plafond de 10 000 \$ des frais admissibles au titre du crédit pour frais médicaux à l'égard d'une personne financièrement à sa charge est éliminé.

Si vous avez des prescriptions, nous vous suggérons d'obtenir un **sommaire annuel de votre pharmacie**. De plus, certains assureurs peuvent produire un **sommaire annuel des dépenses médicales non remboursées**. Veuillez bien identifier les frais suivants :

- Services médicaux ou dentaires fournis à des  **fins purement esthétiques**, puisqu'ils ne sont pas déductibles;
- **Montures de lunettes**, puisqu'elles sont limitées à 200 \$ par personne, au Québec;
- **Primes versées à un régime privé dans l'année**.

<sup>29</sup> Incluant les frais d'examen professionnels et de métiers, depuis 2011.

<sup>30</sup> À compter de 2012, un particulier âgé de 65 ans et plus a droit à un crédit d'impôt non remboursable de 15.04 % de son revenu de travail excédant 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de revenu de 3 000 \$.

<sup>31</sup> Au fédéral, le crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première maison ou d'une habitation adaptée pour une personne handicapée égale à 15 % de 5 000 \$.